



Association pour la sauvegarde des poteaux des trois forêts de Chantilly-Ermenonville-Halatte

ENGAGEMENT DU « PARRAIN » OU DE LA « MARRAINE »

L'association pour la Sauvegarde des Poteaux des Trois Forêts de Chantilly, Ermenonville, Halatte propose à ses adhérents de « parrainer » un poteau du massif des trois Forêts.

Dans l'esprit amical et bénévole de l'association, le parrain s'engage :

- 1 A visiter le poteau qu'il parraine au moins deux fois par an et informer l'association de son état, des dégradations qui l'affecteraient et des initiatives à prendre pour en assurer le bon entretien,
- 2 A surveiller la fixation et l'état des ailettes, la présence des bornes et leur bonne implantation ; de mettre en œuvre tout nettoyage sommaire ou initiative d'urgence concourant à la bonne conservation du poteau,
- 3 A contribuer à la recherche de tout soutien, donateur ou « sponsor » en vue d'assurer une bonne conservation du poteau et plus généralement des poteaux des massifs des trois Forêts,
- 4 A rendre compte avant l'assemblée générale annuelle (qui se tient généralement fin janvier) des initiatives entreprises et de l'état de santé de son poteau,
- 5 En cas d'indisponibilité, de déménagement, de souci de santé ou tout autre motif ne permettant plus d'assumer ce parrainage, à en aviser l'association et proposer un successeur dans le « parrainage du poteau » afin de lui garantir le meilleur avenir,

Ce parrainage n'emporte aucun engagement personnel de nature pécuniaire et financière et constitue uniquement une aide bénévole s'ajoutant à la seule cotisation à l'association.

Un défaut récurrent du versement de la cotisation peut entraîner le retrait du parrainage.

Nom du « Parrain » ou le la « Marraine » :

Adresse :

N° téléphone : Email :

Nom du Poteau et de la forêt : *

Date et signature :

A retourner signé à Didier Vachette, responsable des parrainages

Email : dvachette@noos.fr Mob. : 06 86 58 39 98

Adresse : 48, rue du Château BORAN sur OISE 60820

***Pour connaître les poteaux encore disponibles au parrainage, contacter Didier Vachette**

*Association déclarée à la Sous-préfecture de Senlis et régie par la loi de 1901 (J.O du 4 février 2006)
12, rue Amyot d'Inville 60300 Senlis*